

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 273

7 février 2009

SOMMAIRE

Adam Ingredients International S.à r.l. ...	13079	Notabene Finance S.A.H.	13071
Butler International S.A.	13059	Piramid Investment Solutions S.A.	13097
Centerscape Europe S.à r.l.	13090	Piramid Investment Solutions S.A. SPF ..	13097
Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l.	13058	Prest-Serv-Log S.A.	13074
Cheyne Special Situations Investments (No. 3) S.à r.l.	13058	ProLogis UK CCLXXIII S.à r.l.	13091
Comdiam Holding S.A.	13084	ProLogis UK CCLXXX S.à r.l.	13061
Genius Holding Emron S.à r.l.	13099	Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.	13058
Grid Industries S.A.	13071	Property Trust Koethen, S.à r.l.	13059
Helveticus S.à r.l.	13095	Property Trust Kraichtal, S.à r.l.	13060
Immobilière Pierre Weydert S.A.	13096	Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l.	13060
Interlignum S.A.	13060	Property Trust Wuerzburg, S.à r.l.	13063
LBC Luxembourg	13059	P.S.A. Luxembourg S.à r.l.	13076
L.F.A. LuxFiduAudit	13102	Rügen S.A.	13088
LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. ...	13100	S.C.I. Duderiche	13082
Manor Care Parent S.à r.l.	13063	Sireo Financial Services S.A.	13063
Marie Etoile S.A.	13075	SOPRAWA, société civile	13078
Monterey Finance Sàrl	13070	Turkish Privatization Investors S. à r.l. ...	13087
Monterey Finance Sàrl	13070	W2005/2007 Zaheer S.à r.l.	13085
New Europe Investments Holdings S.A.	13103	Whitehall Indian RE 2 S.à r.l.	13093
		Xyris S.A.	13083

Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.809.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société et datées du 4 décembre 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 4 décembre 2008, de transférer le siège de la Société du 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 4 décembre 2008.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait analytique conforme
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009011181/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Cheyne Special Situations Investments (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 140.181.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société et datées du 4 décembre 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 4 décembre 2008, de transférer le siège de la Société du 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 4 décembre 2008.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait analytique conforme
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009011182/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.450,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.983.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2008

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société de 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/12/2008.

Pour PROPERTY TRUST ALTENSTADT-LINDHEIM S.à r.l.
SERVICE GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Mandataire

Jean-Claude Buffin / Candice de Boni

Référence de publication: 2009011183/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Butler International S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 18.419.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 6 mars 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Butler International S.A.H., ayant eu son siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, dénoncé en date du 29 février 1988.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Patrick Birden

Le liquidateur

Référence de publication: 2009011200/303/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

LBC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.503.

—
*Extrait de la résolution du conseil de gérance en date du 1^{er} octobre 2008**Résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

Pour copie conforme

J. QUINTUS

Gérant

Référence de publication: 2009011205/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Property Trust Koethen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 182.650,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.368.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2008

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société de 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour PROPERTY TRUST KOETHEN S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Mandataire

Jean-Claude Buffin / Candice de Boni

Référence de publication: 2009011219/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Property Trust Kraichtal, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.230.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2008

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société de 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour PROPERTY TRUST KRAICHTAL S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Mandataire

Jean-Claude Buffin / Candice de Boni

Référence de publication: 2009011221/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 347.750,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.984.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2008

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société de 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour PROPERTY TRUST TREUCHTLINGEN S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Mandataire

Jean-Claude Buffin / Candice de Boni

Référence de publication: 2009011232/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Interlignum S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 34.537.

—
1. La société anonyme Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme holding INTERLIGNUM S.A.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. Monsieur Jacques CLAEYS a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme
INTERLIGNUM S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009011233/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

ProLogis UK CCLXXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.504.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

by virtue of a proxy given on 18 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCLXXX, S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 July 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2011 of August 19, 2008 and the Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation ProLogis UK CCLXXX, S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) Shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.) each, fully paid up;

- that ProLogis UK Holdings S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

13062

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCLXXX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2011 du 19 août 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ProLogis UK CCLXXX, S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK Holdings S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. LAC/2008/52072. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009011309/220/97.

(090010131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Property Trust Wuerzburg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.925,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.965.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2008

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société de 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour PROPERTY TRUST WUERZBURG S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Mandataire

Jean-Claude Buffin / Candice de Boni

Référence de publication: 2009011236/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Sireo Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.855.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Sireo Financial Services S.A. (die "Gesellschaft") vom 13. September 2007, geht hervor, dass Herrn Giulio Beretti, Senior Advisor Via Eustachi, 20, 20129 Milano, Italien, die tägliche Geschäftsführung übertragen wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009011248/1092/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Manor Care Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.128.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Manor Care Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Mrs. Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 December 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Manor Care Parent S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year,

increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Manor Care Luxco S.à r.l., aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

The aforementioned person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:
 - Ms. Marlène Metgé, corporate secretary, born on 16 November 1974 in Lavaur, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Mr. David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America;
 - Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on 6 July 1957 in New York, U.S.A., with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Sam Block III, Vice President, born on 28 December 1972 in Tennessee, U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Manor Care Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régi par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Manor Care Parent S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Manor Care Luxco S.à r.l., susvisée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Marlène Metgé, corporate secretary, née le 16 novembre 1974 à Lavour, France, avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.;
- Monsieur Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Sam Block III, Vice President, né le 28 décembre 1972 à Tennessee, U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51214. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009011303/242/340.

(090010225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Monterey Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.566.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 novembre 2008

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 20 novembre 2008 que:

M. Cormac O'HAIRE, Directeur Financier, né le 16 avril 1965 à Dublin (Irlande), résidant au 17, Sutherland Road, Ealing, Londres, W13 0DX, Angleterre, a été nommé comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011249/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Monterey Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.566.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 20 novembre 2008

Il résulte d'une acte sous seing privé du 20 novembre 2008 que:

Corporate Advisory Business S.A., une société anonyme ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.539 a transféré 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société, à Monterey Holdings I Sàrl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.057.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011250/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Notabene Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.418.

Par la présente, je vous informe de ma démission de commissaire aux comptes de la société NOTABENE FINANCE S.A.H., ayant son siège social à L-9227 DIEKIRCH, 52, Esplanade avec effet immédiat.

Marche-en-Famenne, le 27 novembre 2008.

Philippe MONCOUSIN.

Référence de publication: 2009011606/2602/12.

Enregistré à Diekirch, le 2 décembre 2008, réf. DSO-CX00016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090010392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Grid Industries S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.241.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight day of November.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company ("société anonyme"), denominated "Grid Industries S.A." in liquidation (the "Company"), having its registered office at 31-33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 87.241 and constituted on the 26 of April 2002, by notarial deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations of 17 July 2002, number 1093.

The Company's articles of incorporation have been modified on 20 December 2002, by notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations of 21 February 2003, number 186 and on 2 October 2003, by notarial deed of the said notary, deed published in Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations of 14 November 2003, number 1202.

The Company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on 15 July 2005, published in Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations of 10 December 2005 number 1364.

The meeting is presided by Mrs. Martine Gerber-Lemaire, attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

who appoints as secretary and scrutineer Ms. Yolanda Escámez Morales, lawyer, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

I) The sole shareholder represented at the meeting as well as the number of shares held by him have been set out on an attendance list signed by the proxy-holder of the sole shareholder represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up, controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy given by the represented sole shareholder, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 110,000 ordinary class A shares and all 109,999 preferential non-voting class B shares issued, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation");
2. Approval of the report of the liquidator;

3. Discharge given to the liquidator, the former board of directors ("conseil de gérance") and the auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation");

4. Decision on the payment of a final liquidation surplus if any;

5. Acknowledgement by the sole shareholder that any excess of provision will be repaid within 5 years of the publication of the extraordinary general meeting of the sole shareholder and any substantiated shortfall in provision will be made good by the sole shareholder to the duly mandated liquidator upon demand;

6. Closing of the liquidation;

7. Mandate given to the liquidator for the follow up of the provisions and the post closing operations to be done after the closure of the liquidation (signing of the tax returns, etc); and

8. Determination of the place where the Company's documents and vouchers are to be kept during the five years following the closing of the liquidation.

After duly considering the report of Facts Services Sàrl, auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation"), the meeting takes the following resolutions:

First resolution

After having heard the report of the auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation") concerning the examination of the work of the liquidator and the liquidation accounts, the meeting approves the liquidator's report and its schedules and the auditor's report. In particular, the meeting gives his approval on the financial statements as at 31 October 2008.

The report of the auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation"), after signature "ne varietur" by the persons attending and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator, Theatre Directorship Services Alpha Sàrl, the former board of directors ("conseil de gérance"), i.e.: Mr. Philip Prescott, Mrs. Anne-Catherine Dresse, and Mr. Stef Oostvogels and to the auditor to the liquidation, Facts Services Sàrl, regarding the execution of their mandates, as they have now executed their mandates to the satisfaction of the sole shareholder.

Third resolution

Any excess of provision will be repaid to the sole shareholder within five (5) years of the publication of the present general meeting of the sole shareholder and any substantiated shortfall in provision will be made good by the sole shareholder to the duly mandated liquidator upon demand.

Fourth resolution

The meeting decides to close the liquidation.

Fifth resolution

The meeting decides to mandate Theatre Directorship Services Alpha Sàrl to take all steps necessary and appropriate in relation to post liquidation expenses and in relation to the distribution of any liquidation surplus.

Sixth resolution

The meeting decides that the Company's documents and vouchers will be kept for a period of five years following the publication of the closure of the liquidation of the Company, at 20, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française

En l'an deux mille huit, le vingt-huit novembre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Grid Industries S.A." en liquidation (la "Société"), société anonyme, ayant son siège social au 31-33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite

au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 87.241 et constituée suivant acte reçu le 26 avril 2002 par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations du 17 juillet 2002 numéro 1093.

Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 20 décembre 2002 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations du 21 février 2003, numéro 186 et en date du 2 octobre 2003 par le même notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations du 14 novembre 2003, numéro 1202.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentant en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations du 10 décembre 2005 numéro 1364.

L'assemblée est présidée par Madame Martine Gerber-Lemaire, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg

qui nomme comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Yolanda Escámez Morales, avocat, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que l'associé unique présent ou représenté, les mandataires de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé unique présent ou les mandataires de l'associé unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 110.000 actions de classe A et que toutes les 109.999 actions de classe B émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Approbation du rapport du liquidateur;
3. Décharge accordée au liquidateur, au conseil de gérance et au commissaire à la liquidation;
4. Décision de payer le boni final de liquidation;
5. Reconnaissance par l'associé unique que tout excès de provision sera payé dans les 5 ans de la publication de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique et que toute insuffisance de provision avérée sera comblée par l'associé unique sur demande du liquidateur dûment autorisé;
6. Clôture de la liquidation;
7. Mandat accordé au liquidateur pour le suivi des provisions et des opérations d'après-clôture (signature des déclarations fiscales, etc.); et
8. Détermination de l'endroit où les documents sociaux et comptables de la Société vont être conservés durant cinq ans suivant la clôture de la liquidation.

Ensuite l'assemblée ayant entendu le rapport du commissaire à la liquidation aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation, Facts Services Sàrl, concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'assemblée approuve le rapport du liquidateur et ses annexes et le rapport du commissaire. En particulier, l'assemblée donne son approbation pour les états financiers au 31 octobre 2008.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde décharge entière au liquidateur Théâtre Directorship Services Alpha Sàrl, à l'ancien conseil de gérance, à savoir M. Philip Prescott, Mme Anne-Catherine Dresse et M. Stef Oostvogels et au commissaire à la liquidation, Facts Services Sàrl, concernant la bonne exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Tout excès de provision sera remboursé à l'associé unique dans les 5 ans suivant la publication de la présente assemblée et toute insuffisance quant au montant provisionné sera à la charge de l'associé unique, qui transmettra les fonds sur demande du liquidateur dûment mandaté.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner mandat à Theatre Directorship Services Alpha Sàrl pour prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en relation avec les dépenses d'après liquidation et en relation avec la distribution de tout boni de liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux et comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la publication de la clôture de la liquidation de la Société au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame la présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge en raison des présentes est évalué à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Martine Gerber-Lemaire, Yolanda Escámez, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2008. LAC / 2008 / 48852. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009011308/202/168.

(090010110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Prest-Serv-Log S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.916.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Claude BAUER, né à Raon l'Étape (France), le 1^{er} avril 1952, demeurant à F-88100 Saint-Die des Vosges.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "PREST-SERV-LOG S.A.", ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.916, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1081 du 2 juin 2006 (la "Société");

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- que Monsieur Claude BAUER, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la prédite Société;

Que Monsieur Claude BAUER déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par Monsieur Claude BAUER, seul actionnaire de la société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Monsieur Claude BAUER nomme en qualité de commissaire à la liquidation SOFINTER GESTION S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 14 novembre 2008, Monsieur Claude BAUER en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à SOFINTER GESTION S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Monsieur Claude BAUER, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Claude Bauer, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 novembre 2008. LAC / 2008 / 46556. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 janvier 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009011574/202/48.

(090010324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Marie Etoile S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.806.

— DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de

"MARIE ETOILE S.A.", R.C.S Luxembourg Numéro B 50 806 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous l'ancienne dénomination "MARIE ETOILE HOLDING S.A." par acte de Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 26 juillet 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 6 avril 2007.

La société a été mise en liquidation, suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1763 du 21 août 2007.

La séance est ouverte à 17 :30 heures sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent dix euros (EUR 110,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur la société à responsabilité limitée LISOLUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 et au commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée CVF LUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, I. Dias, C. Peyron et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 janvier 2009. LAC/2009/48. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011312/5770/72.

(090010135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

P.S.A. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.661.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

P.S.A. Limited, a company having its registered office at Quay House, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 4EJ (the Parent), duly represented by Ms. Tulay Sonmez, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on December 30th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to enact that:

- the Parent holds all the shares in the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of P.S.A. Luxembourg S. à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87.661 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, on May 31st, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1205 of August 13th, 2002;
- the Company's share capital is set at five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500) represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of one thousand and twenty-five euro (EUR 1,025) each, all subscribed and fully paid up;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent grants full discharge to the manager of the Company for the performance of his mandate from the date of his appointment until the date hereof;
- the Parent, acting as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for a period of five (5) years from the date hereof at the Company's former registered office located at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

P.S.A. Limited, une société ayant son siège social à Quay House, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 4EJ (la Société Mère), dûment représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 30 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de P.S.A. Luxembourg S. à r.l., constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.661 (la Société);
- la Société a été constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 31 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1205 du 13 août 2002;
- le capital social de la Société est fixé à cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille vingt-cinq euros (EUR 1,025) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique ultime de l'opération, a décidé par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère accorde décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date des présentes;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif (éventuellement) encore à la charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les livres et registres de la Société seront conservés à l'ancien siège social de la Société situé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009. LAC/2009/291. Reçu douze euros Eur 12.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHEFFER.

Référence de publication: 2009011323/5770/90.

(090009984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

SOPRAWA, société civile, Società Civile.

Siège social: L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch.

R.C.S. Luxembourg E 2.465.

Im Jahre zweitausend acht, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit Amtssitze zu Rambrouch.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Dame Catherine genannt Rina SCHEECK, Landwirtin, geboren in Redingen-Attert, am 7. Oktober 1954 - Matrikel 19541007 - 248, Ehegattin von Herrn Alphonse BLAISE, wohnhaft in L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch,

2.- Herrn Marc BLAISE, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 14. November 1975 - Matrikel 19751114 - 195, ledig, wohnend in L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch,

3.- Herrn Armand WAGNER, Landwirt, Matrikel 19640927 - 294, ledig, wohnend in L-8838 Wahl, 1, rue des Champs.

Welche Komparenten erklären:

Dass sie die alleinigen Gesellschafter sind der zivilrechtlichen Gesellschaft "SOPRAWA" société civile agricole, mit Sitz in L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alex WEBER mit Amtssitz in Niederkerschen am 23. Dezember 1996, veröffentlicht im Memorial C Nummer 150 vom 27. März 1997;

die Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde Nummer 10.299 aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 16. Oktober 2008, welche Urkunde einregistriert wurde in Redange/Attert am 22. Oktober 2008, unter der Referenz RED/2008/1303 und am 1. Dezember 2008 unter der Referenz D080176065.05 beim Firmenregister Luxemburg eingetragen wurde und welche Abänderung noch nicht veröffentlicht wurde.

Die Komparenten hinterlegen in Ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft SOPRAWA eine Erklärung betreffend die Wertabschätzung der Anteilsabtretungen unter Privatschrift vom 17. März 2008 und 31. März 2008 laut welcher Herr Armand WAGNER eintausendvierhundertsebenundneunzig (1497) und Albert SCHEECK eintausendsebenhundertsebenundvierzig (1.747) Anteile an Herrn Marc BLAISE, vorbenannt abgetreten haben.

Diese beiden Anteilsabtretungen sind der vorgenannten Urkunde Nummer 10.299 welche durch den unterzeichneten Notar am 16. Oktober 2008 aufgenommen wurde beigegeben.

Auf Grund der hinterlegten Erklärung bestätigen die Gesellschafter dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf einhundertzweitausendsechshundertsebenundvierzig Komma siebenundneunzig (102.647,97) Euro, welches eingeteilt ist in fünftausendzweihunderteinundvierzig Anteile. Demzufolge wird Artikel 4.- der Gesellschaftsstatuten wie folgt abgeändert:

" **Art. 4.** Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt einhundertzweitausendsechshundertsiebenundvierzig Komma siebenundneunzig (102.647,97) Euro und ist eingeteilt in fünftausendzweihunderteinundvierzig (5.241) Anteile.

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder herabgesetzt werden."

Der Herr Einnehmer der Einregistrierungsverwaltung, respektive der Herr Verwalter des Firmen und Handelsregister Luxemburg werden ersucht diese Berichtungen überall dort einzutragen wo es nötig ist.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Rambrouch in der Amtsstube, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Scheeck, Blaise, Wagner, GRETHEN.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt im Namen der Parteien, dass die Bezeichnung der Gesellschaft zu lesen ist wie folgt: SOPRAWA société civile.

Rambrouch, den 18. Dezember 2008

Gezeichnet: GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 décembre 2008. Relation: RED/2008/1532. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C erteilt.

Rambrouch, den 8. Januar 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009011307/240/52.

(090010046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Adam Ingredients International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.278.

In the year two thousand eight, on the twenty second of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ADAM INGREDIENTS INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on August 21, 2007, RCS Luxembourg number B 132 278, published at the "Mémorial C", number 2515 on November 6, 2007, page 120704 and which has been amended for the last time by deed enacted on December 4, 2007, published at the "Mémorial C", number 338 on February 8, 2008, page 16203.

The meeting is opened, with Catherine Dessoay, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Third resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law as modified. She may carry out all the deeds provided by article 145 as modified with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidators to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to give full discharge to:

- Mr. Christopher Masek
- Mr. Dan Soudry
- Mr. James Yates
- Mr. Andrew Townend
- Mr. Xavier Pauwels
- Mr. Philippe Leclercq

members of the Board of Managers for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt deux octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ADAM INGREDIENTS INTERNATIONAL S.A R.L.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 21 août 2007, RCS Luxembourg numéro B 132278, publié au Mémorial C, numéro 2515 du 6 novembre 2007, page 120704 et a été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 4 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 338 du 8 février 2008, page 16203.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

- Catherine Dessoï, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge à Messieurs:

- Christopher Masek
- Dan Soudry
- James Yates
- Andrew Townend
- Xavier Pauwels
- Philippe Leclercq

membres du Conseil de gérance, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. Dessoï, S. Silvestro, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 octobre 2008. LAC/2008/43139. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009011319/211/130.

(090010341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

S.C.I. Duderiche, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4988 Sanem, 2, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg E 3.278.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Husein CEMALOVIC, architecte diplômé, né le 7 juillet 1858 à Mostar (BIH), matricule 1958 07 07 591, et son épouse,

Madame Sanja Kapic, coiffeuse, née le 8 juillet 1964 à Mostar (BIH), matricule 1964 07 08 444, demeurant ensemble à L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch,

Mariés sous le régime de la communauté légale d biens meubles et acquêts, à défaut d'avoir fait précéder d'un contrat de mariage leur union célébrée à la mairie de Dubrovnik (République de Croatie), le 4 mai 1991, ledit régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire,

Madame Sanja Kapic, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Husein Celamovic, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2008.

et

2. Monsieur Izet ZAHITOVIC, technicien en bâtiment, né le 14 septembre 1964 à Konice /Tutin (YU), matricule 1964 09 14 672, et son épouse,

Madame Zlata Lekovic, femme au foyer, née le 24 juin 1967 à Rezevice/Tutin(YU), matricule 1967 06 24 628, demeurant ensemble à Sanem, 2, rue de la Fontaine,

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts, à défaut d'avoir fait précéder d'un contrat de mariage leur union célébrée à la mairie de Tutin (Konice), le 30 juillet 2001, ledit régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire,

Madame Zlatka Lekovic, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Izet Zahitovic en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2008.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels requièrent le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile immobilière "S.C.I. DUDERICHE", avec siège social à L-4988 Sanem, 2, rue de la Fontaine, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 286 du 2 mars 2007.

Que la Société a un fond social de trois cent trente-cinq mille euros (EUR 335.000.-), représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de trois mille trois cent cinquante euros (EUR 3.350.-) chacune, attribuées à chaque sociétaire en fonction de son apport.

Que les associés ont décidé par les présentes de dissoudre et de liquider la société avec effet immédiat et de reprendre chacun son apport.

Tous les actifs et les passifs éventuellement encore existant sont repris par les associés avec effet à partir de la prédite date.

Décharge est donnée aux chargés de la gestion journalière, Monsieur Husein Cemalovic et Monsieur Izet Zahitovic, préqualifiés, pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq (5) ans à L-4988 Sanem, 2, rue de la Fontaine.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Cemalovic, I. Zahitovic et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 janvier 2009. LAC/2009/54. Reçu douze euros Eur 12.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011317/5770/56.

(090010626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Xyris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 61.747.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le douze décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Laurent TAIEB, Directeur de sociétés, né le 12 octobre 1953 à Tunis (Tunisie), demeurant à 43.000 Raamana (Israël), rue Azait, 6,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2008 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme XYRIS S.A., R.C.S. Luxembourg B 61.747, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte de Maître Franck MOLITOR, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 21 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 115 du 23 février 1998. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euros en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1096 du 29 octobre 2004;

- que le capital social de la société anonyme XYRIS S.A. s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS (30.986, 69,- EUR) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans valeur nominale entièrement libéré;

- que Monsieur Laurent TAIEB est le seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 octobre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 octobre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions dans le livre des actionnaires;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.CAILLAUD, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC/2008/50873. Reçu: douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009011320/220/55.

(090010013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Comdiam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 106.508.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le trente décembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

FIDEHOLD MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Ici représentée par Geoffrey HUPKENS, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 10 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "COMDIAM HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg B 106 508, a été constituée en date du 2 mars 2005 par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 660 du 6 juillet 2005.

II. Que les statuts ont été modifiés en date du 13 avril 2005 par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 983 du 4 octobre 2005.

III.- Que le capital social de la société anonyme "COMDIAM HOLDING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale de dix euros chacune (EUR 10,-).

IV.- Que la société comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société "COMDIAM HOLDING S.A.".

V.- Que la société comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "COMDIAM HOLDING S.A.", qui a interrompu ses activités.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la société comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société "COMDIAM HOLDING S.A." est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, Fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Hupkens et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009. LAC/2009/282. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011324/5770/50.

(090009981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

W2005/2007 Zaheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.444.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December,

Before Maître Paul FRIEDERS notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Maître Hassane Diabate, attorney-at-law, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of W2007 Finance SUB L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2008,

which proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the undersigned notary to state that:

1. W2005/2007 Zaheer S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 132 444 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated July 25, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2564 of November 10, 2007.

2. The corporate capital of the Company is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) divided in two million (2,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01.- USD) each.

3. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities are the following:

- assets amounting to 13,045.- USD and
- liabilities amounting to 2,400.- USD.

7. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, with immediate effect.

9. W2007 Finance SUB L.L.C. resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10. W2007 Finance SUB L.L.C. resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states here-with that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Maître Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de W2007 Finance SUB L.L.C., une "limited liability company" constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 4349880 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que W2005/2007 Zaheer S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 444, ci-après nommée la Société, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2564 du 10 novembre 2007.

2. Que le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (0,01.- USD) chacune.

3. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que l'actif et le passif de la Société en date des présentes sont les suivants:

- l'actif correspond à 13.045.- USD et
- le passif correspond à 2.400.- USD.

7. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare par conséquent avoir repris l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à W2007 Finance SUB L.L.C. avec effet immédiat.

9. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, W2007 Finance SUB L.L.C. décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

10. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 51114. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009011328/212/119.

(090010534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Turkish Privatization Investors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.954.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EMERGING PRIVATE EQUITY FUND LTD, a company having its registered office at c/o Euro Dutch Trust Company (Bahamas) Limited, Charlotte House, Charlotte Street, P.O. Box N-9204, Nassau, New Providence, Bahamas (the Parent), duly represented by Ms. Tulay Sonmez, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Nassau, Bahamas, on December 16th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to enact that:

- the Parent holds all the shares in the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Turkish Privatization Investors S. à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.954 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on January 7, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 501 of May 27, 2005;
- the Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent grants full discharge to the manager of the Company for the performance of his mandate from the date of his appointment until the date hereof;
- the Parent, acting as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for a period of five (5) years from the date hereof at the Company's former registered office located at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EMERGING PRIVATE EQUITY FUND LTD, une société ayant son siège social à c/o Euro Dutch Trust Company (Bahamas) Limited, Charlotte House, Charlotte Street, P.O. Box N-9204, Nassau, New Providence, les Bahamas (la Société Mère), dûment représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nassau, Bahamas, le 16 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Turkish Privatization Investors S. à r.l., constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.954 (la Société);

- la Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 7 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 du 27 mai 2005;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique ultime de l'opération, a décidé par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère accorde décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date des présentes;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif (éventuellement) encore à la charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les livres et registres de la Société seront conservés à l'ancien siège social de la Société situé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009. LAC/2009/289. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011325/5770/90.

(090010040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Rügen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.179.

L'an deux mil huit, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RÜGEN S.A.", ayant son siège social à L-2620 Luxembourg, 21, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93.179, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 545 du 20 mai 2003, page 26150, dénommée ci-après "la Société".

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christina VIDAL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Michèle LINCAMP, avocat, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-dix (70) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur de la Société
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur
4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Madame Maggy KOLH-BIRGET domiciliée professionnellement à L-2419 Luxembourg 3, rue du Fort Rheinsheim, dénommée ci-après "le Liquidateur".

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C.Vidal, C. Valent, M. Lincamps, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. LAC/2009/551. Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009011338/9127/60.

(090010423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Centerscape Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.512.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EVERGREEN REAL ESTATE PARTNERS EUROPE, S.à.r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registred with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121 655, having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

here represented by Mrs Diana Kon Kam King, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on December 24th, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above mentioned entity is the sole shareholder of CENTERSCAPE EUROPE S. à r.l., having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.512, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on October 24, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 21, 2006, number 2379. No amendments have been made since.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

1. Abolition of the nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each of the 500 (five hundred) existing shares and replacement of the shares by 10.000 (ten thousand) new shares with no nominal value.

2. Subsequent amendment of article 6 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

The sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to abolish the nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each of the 500 (five hundred) existing shares and to replace the shares by 10.000 (ten thousand) new shares with no nominal value.

Second resolution

The sole shareholder resolves as a consequence of the above mentioned resolution to amend article 6 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by 10.000 (ten thousand) shares without nominal value."

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

EVERGREEN REAL ESTATE PARTNERS EUROPE, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous la loi luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 655, établie et ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

ici dûment représentée par Madame Diana Kon Kam King, employée privée, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 décembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'entité susmentionnée est l'associée unique de CENTERSCAPE EUROPE S. à r.l., établi et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 121.512, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 octobre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 décembre 2006, numéro 2379. Aucune modification n'a été faite depuis.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) de chacune des 500 (cinq cents) parts sociales existantes et remplacement par 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales sans valeur nominale.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

3. Divers.

L'associée unique a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) de chacune des 500 (cinq cents) parts sociales existantes et de les remplacer par 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'article 6 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Diana Kon Kam King et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. LAC/2009/251. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011431/5770/90.

(090010050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

ProLogis UK CCLXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.493.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,
by virtue of a proxy given on 18 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCLXXIII, S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 July 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2015 of August 20, 2008 and the Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation ProLogis UK CCLXXIII, S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) Shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK Holdings S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 22 December 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCLXXIII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2015 du 20 août 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ProLogis UK CCLXXIII, S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20.-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK Holdings S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
 - l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. LAC/2008/52065. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009011339/220/97.

(090010495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Whitehall Indian RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.401.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December,
Before Maître Paul FRIEDERS notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Maître Hassane Diabate, attorney-at-law, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of W2007 Finance SUB L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2008,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the undersigned notary to state that:

1. Whitehall Indian RE 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 129 401 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated June 4, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1722 of August 14, 2007.

2. The corporate capital of the Company is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) divided in twenty million (20,000,000) shares having a par value of one thousandth US Dollar (0.001.- USD) each.

3. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities are the following:

- assets amounting to 18,969.- USD; and
- liabilities amounting to 9,414.- USD.

7. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, with immediate effect.

9. W2007 Finance SUB L.L.C. resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10. W2007 Finance SUB L.L.C. resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states here with that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREHOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Maître Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de W2007 Finance SUB L.L.C., une "limited liability company" constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 4349880 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que Whitehall Indian RE 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 401, ci-après nommée la Société, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1722 au 14 août 2007.

2. Que le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000.- USD) divisé en vingt millions (20.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de dollar US (0,001.- USD) chacune.

3. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, se désigne comme liqui-dateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que l'actif et le passif de la Société en date des présentes sont les suivants:

- l'actif correspond à 18.969.- USD; et
- le passif correspond à 9.414.- USD.

7. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare par conséquent avoir repris l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à W2007 Finance SUB L.L.C. avec effet immédiat.

9. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rap-port sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, W2007 Finance SUB L.L.C. décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

10. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare que la liquida-tion de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du no-taire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 51112. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009011576/212/119.

(090010515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Helveticus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 63, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 101.819.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS, demeurant au 63, rue Félix de Blochhausen, L-1243 Luxembourg,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "HELVETICUS S.à.r.l.", ayant son siège social au 63, rue Félix Blochhausen, L-1243 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.819, a été constituée au Luxembourg suivant acte notarié le 10 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 946 du 23 septembre 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "HELVETICUS S.à.r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000.-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune.

III.- Que le mandant est devenu propriétaire de la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée "HELVETICUS S.à.r.l.", prédésignée.

IV.- Qu'en tant qu'associé unique, le mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société en sa qualité de liquidateur.

V.- Que le mandant déclare en outre que le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute, connus ou encore inconnus.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société, soit au 63, rue Félix Blochhausen, L-1243 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: ST.GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 décembre 2008. Relation: EAC/ 2008/15801. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009011340/239/47.

(090010476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Immobilière Pierre Weydert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 127.107.

L'an deux mil neuf, le cinq janvier.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "Immobilière Pierre Weydert S.A." R.C.S. Luxembourg B 127.107, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire alors de résidence à Remich, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 1157 du 14 juin 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre WEYDERT, demeurant professionnellement à L-8280 Kehlen, 50, rue de Mamer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social à L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer avec effet immédiat;

2) Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré à L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer avec effet immédiat.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . 2^{ème} Alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Weydert, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. LAC/2009/622. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011420/5770/46.

(090010117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Piramid Investment Solutions S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Piramid Investment Solutions S.A.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.944.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PIRAMID INVESTMENT SOLUTIONS S.A., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1535 du 11 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 60.000.- (SOIXANTE MILLE EUROS), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) à EUR 91.000.- (QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS) par l'émission de six mille (6.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale;

2. Renonciation du droit de souscription préférentiel, souscription et paiement;

3. Transfert du siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

4. Modification de l'objet social de la Société;

5. Modification de la dénomination sociale de la Société;

6. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci -avant;

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 60.000.- (SOIXANTE MILLE EUROS), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) à EUR 91.000.- (QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS) par l'émission de six mille (6.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée prend note de la renonciation du droit préférentiel de souscription d'un des actionnaires actuels et confirme la souscription comme suit:

Souscription - Paiement

PARFININDUS S.à r.l, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, ici représenté par Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes,

laquelle déclare souscrire les six mille (6.000) nouvelles actions et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 60.000.- (soixante mille euros) est à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale comme suit:

"PIRAMID INVESTMENT SOLUTIONS S.A. SPF"

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les statuts pour y refléter les décisions prises, et de donner la teneur suivante aux articles 1, 2, 4, 6 et 22 des statuts:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de "PIRAMID INVESTMENT SOLUTIONS S.A. SPF" (ci-après, la Société)."

Suit la traduction anglaise:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of "PIRAMID INVESTMENT SOLUTIONS S.A. SPF" (the Company).

" **Art. 2. Siège Social 1^{er} alinéa.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration)."

Suit la traduction anglaise

" **Art. 2. Registered office.** 1st paragraph

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board)."

" **Art. 4. Objet social.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Suit la traduction anglaise:

" **Art. 4. Corporate object.** The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of article 2 of the law of May 11, 2007 on corporations for the management of family assets ("société de gestion de patrimoine familial") ("SPF")."

" **Art. 6. Capital.** 1^{er} alinéa.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 91.000 (nonante et un mille euros) représenté par neuf mille cent (9.100) actions ordinaires au porteur sans désignation de valeur nominale"

Suit la traduction anglaise:

" **Art. 6. Share capital.** 1st paragraph.

The subscribed share capital is set at EUR 91,000 (ninety-one thousand euro) consisting of nine thousand one hundred (9,100) bearer shares without a par value."

" **Art. 22. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"). , ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."x

Suit la traduction anglaise:

" **Art. 22. Applicable law.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the law of May 11, 2007 on corporations for the management of family assets ("société de gestion de patrimoine familial") ("SPF") as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ EUR 2.200.- (deux mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROB, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52632. Reçu trois cents euros (0,50% = 300.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009011405/242/114.

(090009955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Genius Holding Emron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 98.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009011816/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10366. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.293.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.888.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S. à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Mathilde Ostertag, lawyer with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 December 2008,

AND

2) RISING SUN II HOLDING Ltd, a limited company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, represented by Mr Dennis E.Howarth, here represented by Ms Mathilde Ostertag, lawyer with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Princeton, on 29 December 2008,

(the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Japan Hotel Investments II S. à r.l. (the Company), a company established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117 888, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen and Me Schaeffer dated 11 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1756 of 20 September 2006, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 7 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N° 2222 of 11 September 2008.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR2,278,375 by an amount of EUR15,000 to an amount of EUR2,293,375 by the issuance of 120 new ordinary shares with a par value of EUR125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR2,278,375 (two million two hundred and seventy-eight thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 18,226 (eighteen thousand two hundred and twenty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR15,000 (fifteen thousand euro) to an amount of EUR2,293,375 (two million two hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-five euro) by way of the issuance of 120 (one hundred and twenty) new ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Rising Sun II Holding Ltd expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 120 (one hundred and twenty) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S. à r.l. so that the amount of EUR15,000 (fifteen thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S. à r.l. holds 18,346 (eighteen thousand three hundred and forty-six) ordinary shares and Rising Sun II Holding Ltd Ltd holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR2,293,375 (two million two hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-five euro), represented by 18,346 (eighteen thousand three hundred and forty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par Philippe Detournay, ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 décembre 2008,

ET

2) RISING SUN II HOLDING Ltd, une société établie sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, représentée par Dennis E.Howarth, ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton, le 29 décembre 2008,

(les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Japan Hotel Investments II S. à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 888, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen et Maître Martine Schaeffer du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1756 du 20 septembre 2006, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 7 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2222 du 11 septembre 2008.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR2.278.375 par un montant de EUR15.000 à un montant de EUR2.293.375 par voie d'émission de 120 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR2.278.375 (deux millions deux cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 18.226 (dix-huit mille deux cent vingt-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR15.000 (quinze mille euros) à un montant de EUR2.293.375 (deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Rising Sun II Holding Ltd renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et payées par Lone Star Capital Investments S. à r.l., de sorte que la somme de EUR15.000 (quinze mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S. à r.l. détient 18.346 (dix-huit mille trois cent quarante-six) parts sociales ordinaires et Rising Sun II Holding Ltd détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR2.293.375 (deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 18.346 (dix-huit mille trois cent quarante-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/365. Reçu soixante quinze euros. Eur 0,5% = 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011425/5770/127.

(090010033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

L.F.A. LuxFiduAudit, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 112.000.

L'an deux mille neuf, le cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Weydert, employé privé, né le 12 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant à L-8280 Kehlen, 50, rue de Mamer.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "L.F.A. LuxFiduAudit", ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 du 23 février 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen en date du 19 septembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2284 du 7 décembre 2006. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrit par Pierre Weydert, préqualifié.

Unique résolution

L'associé unique décide ensuite de transférer avec effet à ce jour le siège social de la société de L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht à L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer, de sorte que l'article 4, premier alinéa des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Weydert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. LAC/2009/625. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011730/5770/36.

(090010206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

New Europe Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.902.

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme

"NEW EUROPE INVESTMENTS HOLDINGS S.A.", immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous numéro B 118 902, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau,

En vertu d'une résolution du conseil d'administration pris en date du 24 décembre 2008 dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société "NEW EUROPE INVESTMENTS HOLDINGS SA." fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, en date du 9 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1970 du 20 octobre 2006.

II.

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de cent quarante-deux mille euros (EUR 142.000,-) représenté par mille quatre cents (1.400) actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et vingt (20) actions privilégiées de catégorie B avec droit de vote, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à quatre cent quarante deux mille euros (EUR 442.000,-).

L'article 3 alinéa 3 et suivants des statuts dispose:

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à quatre cent quarante deux mille euros (EUR 442.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 30 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

III.

Que le conseil d'administration, par la décision précitée et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 alinéa 3 et suivants des statuts, a réalisé cette augmentation de capital autorisée à concurrence de cent soixante-dix-sept mille euros (EUR 177.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent quarante deux mille euros (EUR 142.000,-) représenté par mille quatre cents (1.400) actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et vingt (20) actions privilégiées de catégorie B avec droit de vote, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trois cent dix neuf mille euros (EUR 319.000,-), par la création de mille sept cent soixante-dix (1.770) actions ordinaires nouvelles de catégorie A avec droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

IV.

En exécution de la résolution du conseil d'administration précitée en date du 24 décembre 2008, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription de l'intégralité des mille sept cent soixante-dix (1.700) actions ainsi émises et entièrement souscrites de la façon suivante:

- à concurrence de mille (1.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par la société TRM EUROPE SA, établie et ayant son siège au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

- à concurrence de vingt (20) actions ordinaires de catégories A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par Monsieur Mario MAIENZA, domicilié au 76, via Moisé Loria, Milano - Italie,

- à concurrence de cent (100) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par la société EOS SERVIZI FIDUCIARI SPA, établie et ayant son siège social au 39, via Montebello, 20121 Milan - Italie.

- à concurrence de cent (100) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par la société VERNAZZOLA S.r.l., établie et ayant son siège social au 5, via MilanoFiori-Pal. A SC P.II, 20094 Milan - Italie.

- à concurrence de cent quatre-vingt (180) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par la société MAFU S.à.r.l., établie et ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

- à concurrence de cent (100) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par la société FINN HOLDING SA, établie et ayant son siège social au 21, via Nassa, CH-6900 Lugano - Suisse.

- à concurrence de vingt (20) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par la société INIZIATIVA SVILUPPO & INNOVAZIONE S.r.l., établie et ayant son siège au 5, via Alberotanza, 70 152 Bari - Italie,

- à concurrence de cinquante (50) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par la société SUDBURY SERVICES LTD., établie et ayant son siège au Winterbothan Place, Malbororough & Quenn Street, P.O. Box N 7523 Nassau, Bahamas,

- à concurrence de deux cents (200) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par Monsieur Francesco GIANNI, domicilié au 17, via Lungotevere dei Mellini, 00193 Roma - Italie.

Ces nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par l'ensemble des extraits bancaires de la société retraçant la libération de l'entièreté des actions nouvellement émises, qui le constate expressément.

V.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 alinéa premier des statuts, aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à trois cent dix-neuf mille euros (EUR 319.000,-) divisé en trois mille cent soixante-dix (3.170) actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et vingt (20) actions privilégiées de catégorie B avec droit de vote, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.”

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. LAC/2009/266. Reçu huit cent quatre-vingt-cinq euros Eur 0,50% = 885.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011778/5770/101.

(090010093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.